



ATTESTATIONS FISCALES 2010

Les attestations fiscales vous permettant de déduire 66% de votre cotisation syndicale de vos revenus vous parviendront **vers le 15 mars 2011** :

- Par mail pour ceux qui nous l'ont communiqué
- Par courrier postal pour les autres
- Elles seront également disponibles sur l'espace adhérent du site snetaa.org accessible à l'aide de votre login et mot de passe.

Le montant qui apparaît sur l'attestation fiscale correspond aux sommes effectivement versées en 2010 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010). Vous pouvez donc observer des différences puisque la cotisation est établie en année scolaire et le paiement -en particulier par prélèvement automatique- étalé sur les années.

Pour information, la production des pièces justificatives telles que les attestations fiscales n'est pas soumise à date limite. Vous pouvez faire votre déclaration et faire parvenir par envoi séparé les documents.

Si vous effectuez votre déclaration par internet, les pièces restent en votre possession et peuvent être réclamées ultérieurement par l'administration fiscale.

Pour toute demande sur ce sujet : snetaanat@aol.com à l'attention du trésorier national.